

Service des affaires sociales
Place du Motty 4
1024 Ecublens

Attestation médicale
Droit aux mesures sociales d'allègement de la taxe

Madame, Monsieur,

Le médecin soussigné certifie que son(sa) patient(e)

Mme/M. :

Né(e) le :

Répond à l'un des critères reconnus au sens de la Directive sur les mesures sociales d'allègement de la taxe, en son article 3.

Cette attestation est à transmettre par le bénéficiaire au Service des affaires sociales de la Commune d'Ecublens.

Date

Timbre et signature du médecin traitant

.....

.....